

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 MARS 2024

DIRECTION GENERALE

1

OBJET: PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

DELIBERATION APPROUVEE PAR

Voix pour

Voix contre

A l'unanimité

Abstention

Non-participation au vote

Annexe : Rapport sur la situation en matière l'égalité entre les femmes et les hommes

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire, les douze et dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRÉSENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, M NICOT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, M PROST, Mme BELVAUDE, M POCHAT, Mme GRAPPE, M GEFFRAY, Mme KOFFI, Mme OGGAD, M LEFRANC, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M LOYER

ABSENTS EXCUSÉS:

Mme GRIMAUD Mme HUBERT M JOUSSEN M.MASSIAUX Mme SOUSSI

POUVOIRS:

Mme GRIMAUD à Mme BARRE Mme HUBERT à Mme CONTE M JOUSSEN à M.MONNIER M.MASSIAUX à M.LOYER Mme SOUSSI à M.GEFFRAY

SECRÉTAIRE: Karine EMONET-VILLAIN

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME KARINE CONTE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, en application des dispositions de l'article L. 2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur la situation de la commune en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport concerne aussi bien le fonctionnement de la collectivité que les politiques publiques qu'elle mène sur son territoire.

Cette présentation doit avoir lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Les modalités et le contenu de ce rapport sont précisés par les dispositions de l'article D. 2311-16 du même code.

Le bilan des actions menées par la Ville de POISSY en 2023 vous est ainsi proposé en annexe de la présente délibération. Il reprend plusieurs actions s'intéressant à la fois à la politique de ressources humaines mise en place par la collectivité mais également aux politiques publiques menées en 2023. Il met également en perspective la poursuite du plan d'actions RH en ce domaine ainsi que les nouvelles actions mises en œuvre sur le plan des politiques publiques.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

- (- (- (- (-

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1-2 et D. 2311-16,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique térritoriale,

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales,

Vu l'information faite au comité social territorial lors de la séance du 8 mars 2024.

Vu le rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, en annexe de la présente délibération.

Considérant que le présent rapport dresse un bilan et les perspectives des actions et des politiques mises en œuvre par la Ville en matière d'égalité entre les hommes et les femmes,

Considérant qu'il convient de prendre acte de la présentation de ce rapport, préalablement à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2024,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1:

De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, annexé à la présente.

Article 2:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56 avenue de St-Cloud 78011 Versailles cedex https://citoyens.telerecours.fr/) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification. Dans le cas d'un recours gracieux, son rejet explicite ou son rejet implicite au terme d'un délai de deux mois ouvre à l'intéressé le droit de saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux pendant un nouveau délai de deux mois.

Article 3:

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Maire, Vice-Présidente de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, Conseillère régionale d'Île-de-France,

Sandrine BERNO DOS SANTOS

EGALITE FEMMES HOMMES RAPPORT 2023

Présenté au conseil municipal 25 mars 2024



PLACE DE LA RÉPUBLIQUE BP 63081 | 78303 POISSY CEDEX TÉL. 01 39 22 56 40

ccusé de réception en préfecture 78-217804988-20240325-CM_20240325_01-DE ate de télétransmission / 04/04/2024 ate de réception préfecture : 04/04/2024

ville-poissy.fr

EGALITE FEMMES HOMMES BILAN 2023



SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES EN MATIERE D'EGALITE PROFESSIONNELLE



UN AXE FONDAMENTAL DE NOTRE PACTE RH



RAPPEL : les axes prioritaires fixés par les élus dans le cadre du schéma directeur des ressources humaines :

- La qualité du management
- L'accompagnement des parcours et la valorisation du mérite professionnel
- La qualité de vie au travail
- L'égalité professionnelle



O78-217804988-20240325-CM_20240325_01-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

Données démographiques

Un taux de féminisation identique à celui de la moyenne des communes :

- Au 31 décembre 2023, 653 agents titulaires et contractuels sur un emploi permanent* dont 374 (57,31%) femmes et 279 (42,69%) hommes.
- Un âge moyen de **43,5 ans** pour les femmes et de 46,9 ans pour les hommes

*Hors assistantes maternelles, collaborateurs de cabinet, emplois temporaires, apprentis



La structure de l'effectif par catégorie et par type de management

	A	В	С
hommes	22 (40 %)	38 (32,7 %)	207 (43 %)
femmes	33 (60 %)	78 (67,3 %)	275 (57 %)

La répartition F/H est équilibrée sur la strate direction de service. Elle reste en faveur des hommes sur les fonctions de management supérieur :

- Management supérieur : femmes 33,3%, hommes 66,6%
- Management intermédiaire (directeur/directrice de service) : femmes 61,8% hommes 38,2%



La répartition de l'effectif par filières

Une répartition par filières qui n'échappe pas aux représentations classiques des métiers...:

- filière police : 88,2% d'agents masculins
- filières administrative, animation et culturelle : plus de 70% d'agents féminins
- filières sociale et médico-sociale : plus de 98 % d'agents féminins



Les mouvements de personnel

- Un processus de recrutement **neutre** et **égalitaire**
- Des recrutements basés sur les compétences des candidats
- Une volonté d'équilibrer les candidatures de femmes et d'hommes sur les postes traditionnellement féminins ou masculins (services techniques – dont espaces verts – police municipale, fonctions support)
- Recrutements <u>d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent</u>: entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 : **35 femmes (68,6 %)** et 16 hommes (31,4 %)

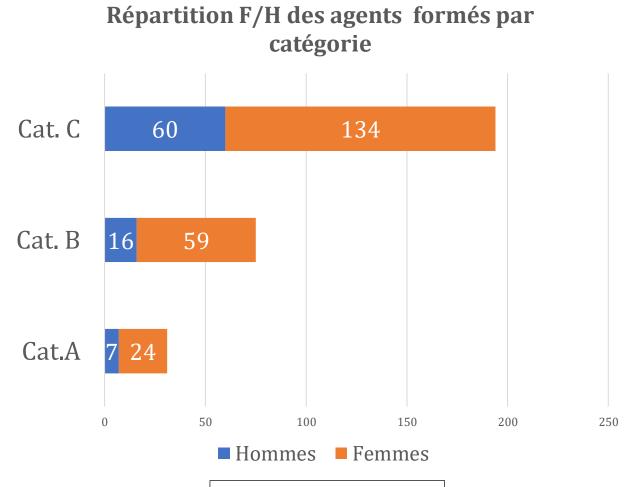


La politique de formation

Dans le cadre de notre axe de valorisation du mérite et d'accompagnement des parcours :

Une réponse aux besoins en développement des compétences de la Ville et aux besoins des agents, sans distinction de genre

• 300 agents Ville ont bénéficié d'une ou plusieurs formations (hors centre de formation interne) au 31 décembre 2023 dont **217 femmes (72,3 %)** et 83 hommes (27,7 %)





Zoom: notre centre de formation interne



Dans le cadre de notre axe RH de valorisation du mérite et d'accompagnement des parcours :

Le centre de formation interne : un outil de développement RH sur mesure, par les agents et pour les agents.

- 186 agents Ville ont bénéficié du centre de formation interne au 31 décembre 2023 dont **156 femmes (85,5 %)** et 27 hommes (14,5 %)
- Axe prioritaire 2023 : la transformation numérique
- Nos formateurs internes : 8 hommes et 8 femmes



Promotions RH



Nominations au titre de l'année 2023

Dans le cadre de notre axe de valorisation du mérite et d'accompagnement des parcours :

Il y a eu 77 avancements de grade en 2023 : **54 femmes (70%)** et 23 hommes (30%)

En 2023, 67% des agents qui remplissaient les conditions requises pour être nommés (quand la nomination était possible) étaient des femmes.

Or, les agents féminins représentent 70% des agents nommés en 2023.

Rappel : nous avons inscrit dans nos lignes directrices de gestion (critères d'avancement) : « Respecter l'équilibre femme/homme (en fonction de l'effectif du grade) - ratio 60% de femmes minimum »



La rémunération 1/2

Une rémunération en fonction du grade et de l'échelon selon les mêmes règles sans distinction de genre : les rémunérations de base sont fixées par les statuts particuliers. Le régime indemnitaire est fixé en fonction des sujétions, de l'expertise et des responsabilités sur le poste.

-rémunération brute moyenne annuelle :

- o 26 745€ pour les hommes
- o 22 862€ pour les femmes soit un écart de **14,00** % (pour mémoire : 14,6% en 2021)

-un écart s'expliquant principalement par :

- Catégorie C : un nombre plus important d'agents masculins dans des secteurs nécessitant astreintes et heures supplémentaires
- Catégorie B : une intégration des auxiliaires de puériculture, en 2022, 100% féminines, dont les grilles indiciaires sont moins favorables que les autres cadres d'emploi de cette catégorie
- Catégorie A: une intégration des Educateurs de Jeunes Enfants et des Assistants Socio-Educatifs, majoritairement féminines, dont les grilles indiciaires sont moins favorables que les autres cadres d'emploi de cette catégorie



La rémunération 2/2

Rémunération brute annuelle moyenne Hommes/Femmes par filière et catégorie (s = secret statistique)

Filière	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Administratif	46 223,69	31 950,72	31 978,55	28 429,16	18 840,78	23 575,84	
Animation	-	-	<u>S</u>	20 945,83	19 882,30	17 492,78	
Culturelle	-	<u>S</u>	<u>S</u>	21 582,76	15 784,95	20 452,81	
Médico-Sociale	-	38 586,41	-	23 575,22	-	-	
Police municipale	-	-	<u>S</u>	-	36 208,85	36 369,37	
Sociale	<u>S</u>	24 965,38	-	-	-	20 591,31	
Sportive	-	-	27 136,61	<u>S</u>	<u>S</u>	-	
Technique	50 658,70	<u>S</u>	33 640,65	<u>S</u>	26 130,83	22 258,24	

Accusé de réception en préfecture 078-217804988-20240325-CM_20240325_01-DE Date de télétransmission : 04/04/2024



Les conditions de travail

Un reflet de la représentation sociétale de la femme dans le monde du travail

-les femmes représentent plus de 90% des agents à temps partiel et temps non complet

Une nouvelle organisation du travail qui peut conduire à meilleure articulation entre la vie professionnelle personnelle

Une possibilité de télétravailler quand les missions le permettent : 74,8% des agents qui télétravaillent sont des femmes (95 agents)

POISSY BIEN-ETRE

En moyenne 200 agents par cycle d'activités (10 semaines consécutives, 3 fois par an) dont 82% de femmes en 2023



UNE PRIORITE: INTEGRER L'EGALITE FEMMES-HOMMES DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES PUBLIQUES



Débat avec des cadres de la ville le 8 mars 2023 pour intégrer la question de l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques publiques territoriales

Organisé en ligne par Idealco, plateforme collaborative de la sphère publique, débat entre cadres de plusieurs collectivités (dont Poissy) sur les interrogations suivantes :

- Quelle intégration de l'écoféminisme dans les collectivités ?
- Cet état d'esprit ou ces écoles de pensée et mouvements e d'action, loin d'être si nouveaux, donnentils des clés pour évaluer l'état de nos villes?
- Font-ils avancer vers la co-construction d'un espace aménagé au cœur d'un territoire plus large, qui apporterait à toutes et tous équitablement un ensemble de services et de droits, tout en prenant en charge les défis contemporains de la transition écologique et sociale?

Constat : véritable impulsion à Poissy pour intégrer cette thématique dans tous les services à la population : enfance, urbanisme, sécurité, santé, social, culture, associations.



Accusé de réception en préfecture 078-217804988-20240325-CM_20240325_01-DE

Une formation pour notre police municipale

Au dernier trimestre 2023, la Majore Fabienne Boulard, déléguée violences intrafamiliales, a animé une formation au forum Armand-Peugeot pour les agents de la Police Municipale de Poissy. L'ensemble du service était concerné par cette série de sessions visant à renforcer la lutte contre les violences conjugales.

La formation s'articulait autour de deux axes :

- La connaissance et la compréhension du phénomène des violences conjugales (différence conflit/violences - cycle des violences - différents types de violences).
- Donner des clés pour améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes : aspects légaux et réglementaires, comment accompagner les victimes...



Le CCAS de POISSY aux côtés des femmes

Engagé auprès de la population afin de permettre à chaque personne d'accéder à ses droits, le CCAS de Poissy incarne la volonté de la collectivité d'optimiser le service rendu et de garantir un accompagnement individualisé en luttant contre l'exclusion.

Facilitateur de vie, le CCAS avec ses quatre structures (La Maison Bleue, le Pôle social Simone Veil, la Résidence autonomie Les Ursulines et la maison « Les 3 Arches »), répond aux problématiques des Pisciacais, en particulier des plus fragiles.

Confrontées aux violences conjugales, à la maladie ou bien à l'isolement lié à l'âge, de nombreuses femmes poussent les portes du CCAS pour un soutien dans diverses démarches.



Le dispositif FLORA pour les femmes victimes de violences conjugales

Aux côtés des communes d'Achères, de Conflans Ste Honorine, d'Andrésy et de Maurecourt, le CCAS de POISSY (Pôle social Simone Veil) contribue au financement du dispositif intercommunal FLORA (Femmes Logement Réseau d'Accompagnement) qui vient en aide aux victimes de violences conjugales.

- FLORA accueille des femmes et leurs enfants dans 17 logements anonymes du territoire et notamment à Poissy (4 logements passerelle) pour un nouveau départ.
- FLORA repose sur un réseau de partenaires qui œuvrent pour répondre aux besoins de chacune. Tout au long de l'hébergement, un accompagnement social dans toutes les démarches est proposé afin de favoriser la reconstruction personnelle, familiale vers un retour à l'autonomie progressive. Pour compléter l'accompagnement individualisé, FLORA propose également aux familles des actions collectives, tels que des groupes de paroles, des sorties culturelles et des ateliers boxe, qui viennent soutenir le travail autour de l'estime de soi et de la reprise de confiance.
- En 2023, FLORA a accompagné 142 femmes avec 247 enfants. 26 d'entre elles avec 48 enfants ont été hébergés en logement passerelle, dont 33% à Poissy. La tranche d'âge la plus représentative de ce dispositif se situe entre 25 et 35 ans (43%). 34% des femmes hébergés entre le plus.



La Maison « Les 3 Arches » pour soutenir les malades du cancer

Inaugurée le 11 mai 2021 par le CCAS, la maison « Les 3 Arches » s'adresse aux personnes malades du cancer et à leurs proches.

- Proposant des soins oncologiques de support (atelier diététique, groupes de paroles, écoute psychologique, sport adapté...) et de bien-être (atelier esthétique, massages, sophrologie...), la structure accueille majoritairement des femmes atteintes de cancers féminins afin de leur apporter une meilleure qualité de vie pendant et après leurs traitements.
- En 2023, 88% des bénéficiaires de la maison « Les 3 Arches » étaient des femmes, dont 44 % étaient atteintes d'un cancer du sein et 8 % d'un cancer gynécologique.



La résidence autonomie « Les Ursulines » à partir de 60 ans

Depuis 1986, la résidence autonomie « Les Ursulines », propose à la location 69 logements pour des personnes autonomes à partir de 60 ans.

- L'établissement, qui n'est pas médicalisé, offre à ses résidants un ensemble de services (restauration, soutien social et administratif, laverie, sécurité 24/24 et 7/7) ainsi qu'un riche programme d'animations de la vie sociale (sport adapté, chorale, repas festifs, atelier mémoire, jeux de société, atelier écriture...).
- En 2023, la résidence a accueilli 63 résidants, dont 52 étaient des femmes avec un âge moyen de 85 ans. Sur les 12 ateliers annuels proposés, 3 000 aînés y ont participé, dont 80 % de femmes.



L'accès au sport et à la culture

Actuellement à Poissy, sur 6892 licenciés inscrits dans les associations sportives ou culturelles, près de 40% sont des femmes.

- En matière de SPORT, Poissy compte 1 579 Femmes inscrites dans des associations sportives contre 3 405 Hommes, soit 31,7% de féminisation.
- En matière de CULTURE, on compte 810 Femmes contre 648 Hommes soit 55,6% de féminisation de ces associations.

Dans les faits, une attention particulière est accordée pour favoriser l'égalité homme/femme dans l'accès à la pratique sportive et culturelle au sein des associations et donc aussi dans l'attribution des créneaux aux associations et des subventions.



L'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux, aux fonctions électives et aux responsabilités professionnelles et sociales

La Ville s'efforce d'instaurer la parité femmes-hommes dans toutes ses instances. Le Conseil des sages, le CODES et les référents de quartiers sont ainsi concernés et composés à égalité de femmes et d'hommes.

De même, lors de la création de commissions ou de groupes de travail, est systématiquement étudié l'équilibre femmes/hommes au sein des instances de gouvernance : exemple : groupe de travail ou comité des projets liés au budget participatif.

POISSY

EGALITE FEMMES HOMMES PLANS D'ACTIONS



PLAN D'ACTIONS RESSOURCES HUMAINES





Continuité du plan d'actions pour 2024-2026 1/3

Axe 1: la gouvernance et le suivi du plan d'actions

Actions faites

- ✓ <u>Action 1</u>: désigner deux référents Egalité femmes-hommes
- ✓ <u>Action 2</u>: structurer la mission égalité au sein de la collectivité (comité de suivi des actions) à poursuivre

Axe 2 : garantir l'égal accès aux emplois Actions faites et à poursuivre :

- ✓ Action 1 : Avoir des vestiaires femmes hommes
- ✓ <u>Action 2</u>: Favoriser la mixité lors des procédures de recrutement
- ✓ <u>Action 3</u>: Faire découvrir les métiers : speed dating expo photos à renouveler
- ✓ <u>Action 4</u>: Fixer des règles de parité sur le nombre d'avancements en fonction de la part de l'effectif

Actions à faire :

☐ Action 5 : Adhérer à un label



Continuité du plan d'actions pour 2024-2026 2/3

Axe 3 : évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération Actions à faire :

- ☐ Action 1: Travailler la prévision budgétaire pour réduire les écarts
- □ Action 2 : réunir la commission de revalorisations 2 fois par an en cours
- □ Action 3 : communiquer sur les écarts de rémunération

Axe 4 : Favoriser l'articulation activité professionnelle et vie personnelle

Actions faites:

- ✓ Action 1 : Inclure une charte de la déconnexion
- Action 2: Recueillir l'avis des agents sur leurs besoins
- Action 3: Accompagner les retours à l'emploi
- Action 4 : encourager le télétravail

Actions à réaliser :

- ☐ Action 5: intégrer le thème de la parentalité dans le règlement intérieur
- ☐ Action 6: contacter les collectivités pilotes sur le territoire



Accusé de réception en préfecture 078-217804988-20240325-CM 20240325 01-DE

Continuité du plan d'actions pour 2024-2026 3/3

Axe 5 : la prévention et le traitement des actes de violence, agissements sexistes, harcèlement et discriminations

Actions faites:

 \checkmark Action 1 : mettre en œuvre un plan de communication interne, auprès de l'ensemble des agents de la Ville et du CCAS, sur la mise en œuvre du dispositif d'écoute et de signalement

Actions à réaliser :

 \square Action 2: lancement du plan de formation à destination des managers, services RH et représentants du personnel



ACTIONS 2024 : POLITIQUES PUBLIQUES

Notre responsabilité sociétale



NOUVEAU – Adhésion au Centre Hubertine AUCLERT (délibération du 11 décembre 2023)

Cette adhésion offre de multiples avantages parmi lesquels :

- ✓ **Une communication et une visibilité accrue des actions de la commune** en faveur de l'égalité femmes-hommes à travers le réseau Territoires franciliens pour l'égalité
- ✓ Un accompagnement personnalisé sur les politiques d'égalité et de lutte contre les violences faites aux femmes (offre de ressources et d'expertise, appui méthodologique pour la réalisation de rapports, de diagnostics ou de plans d'action)
- ✓ Des cadres d'échanges de pratiques réguliers
- ✓ **Des cycles de formations** en inter organisations, ainsi que des sensibilisations gratuites et des formations des agent·es en intra à prix réduit
- ✓ Le prêt gratuit d'expositions ou l'animation d'évènements (par exemple à l'occasion du 8 mars, ou du 25 novembre)



NOUVEAU – Clauses incitatives dans les marchés publics

Insertion de clauses incitatives dans les marchés publics - questionnaires.

A compter de 2024 le candidat sera évincé s'il ne répond pas à un questionnaire (intérêt pédagogique vis-à-vis des opérateurs économiques, qui seront amenés à mieux considérer le sujet).

Et c'est là notre premier objectif pour assumer notre responsabilité sociétale au regard des enjeux de lutte contre les discriminations et pour promouvoir notamment l'égalité professionnelle.

Ville de Poissy - Annexe CCAP

La ville de Poissy souhaite associer ses fournisseurs dans une démarche d'amélioration continue en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité.

Aussi les candidats aux contrats de la demande publique lancés par la ville de Poissy sont invités à s'interroger sur leurs propres pratiques et à s'inscrire dans (ou à poursuivre) une démarche de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité.

1. Clauses incitatives relatives à la promotion de la diversité ou à la lutte contre les discriminations

	Annexe au règlement de consultation
La	promotion de la diversité dans l'entreprise
	Démarche de progrès
ai-dessous. Conformément à la la/« informatiq	jet d'un traitement informatique destiné à des études statistiques, dont les mentions sont <u>précis</u> ur et libertés » du 6 januer 1578 modifiée en 2004, vous bénéficies d'un droit d'accès et de us concernent, que vous pouvez exemer en vous sidressant à ()
Nom de l'entreprise	
Siret	
Contact	
Adresse	
Tel :	
Cournel	
Nombre de salariés	
Chiffre d'affaires	

Ville de Poissy - Annexe CCAP

- 1. Motivation de l'engagement et grands axes de la démarche diversité
- 11 Étes-vous engagé dans une démarche de progrès en matière de diversité ?
- directement en tant qu'entreprise appartenant ou n'appartenant pas à un groupe ≠ indirectement en tant que filiale appartenant à <u>un groupe engagée</u> dans cette démarche □
- En cours
- Nous l'envisageons
- Non □
- 1.2 Avez-vous formalisé votre engagement ?
- Oui, il est mis en place et structuré □
- Oui il existe et reste à structurer
- Nous l'envisageons □
- Non □

Dans la négative, passez à la question 1.2.2

1.2.1 Dans l'affirmative.

1.2.1.1 Comment ?

- Par l'obtention du label diversité □
- Par la signature charte diversité □
- Par un accord accord collectif ou individuel

9	Par d'autres actions, préciser :	<u> </u>

1.2.1.2 Quels sont les publics visés par vos actions

Accusé de réception en préfecture 078-217804988-20240325-CM 20240325 01-DE Date de télétransmission : 04/04/2024

Secteur d'activité

NOUVEAU – Impulsion auprès des associations dans tous les champs de l'action publique

Insertion d'indicateurs d'évaluation relatifs à à la parité femmes-hommes pour les bénéficiaires des structures associatives

La Ville porte une attention particulière à la parité Hommes/Femmes au sein des associations et en fait un critère d'attribution des subventions.

Lors des bilans intermédiaires d'évaluations (deux fois par an), cet objectif est abordé avec toutes les structures dans le cadre des Conventions d'Objectifs et de Moyens.

ANNEXE 2 – INDICATEURS D'EVALUATION ET CONDITIONS DE L'EVALUATION

L'Association s'engage à se rendre disponible pour l'organisation de deux rencontres par an ayant pour objet la tenue des bilans intermédiaires d'évaluations. Le premier rendez-vous devra avoir lieu <u>au mois</u> <u>de février</u> et le deuxième <u>au mois d'octobre</u>. Ces rendez-vous permettront à la Ville de compléter les indicateurs ci-dessous. En complément, un compte rendu financier annuel accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions illustrant les éléments mentionnés ci-dessous sont attendus.

INDICATEURS DE L'EVALUATION:

Objectifs / Critères	Indicateurs	2024 (1)	2024 (2)	2025 (1)	2025 (2)	2026 (1)	2026 (2)
Poursuivre le développement des actions sociales	 Favoriser l'accompagnement social de ses membres, y compris par le biais d'un prestataire. Proposer au moins un événement familial en faveur des enfants des membres du COS. 						
Mettre en œuvre des activités mixtes, ouverts à tous	 Mise en place d'activités favorisant la parité Femmes/Hommes au sein de la structure 						
	 Proposer des événements permettant la rencontre des membres du COS sur leurs 	7	Y			*	

NOUVEAU – Rencontres avec la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité (Préfecture 78)

Deux échanges avec Marielle SAVINA, déléguée 78 aux droits des femmes et à l'égalité, sur les politiques publiques Etat/ communes et partenariats possibles 2024 à venir

Intégrée à la Direction de l'Emploi, du travail et des solidarités, la chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité, impulse au niveau départemental la politique aux droits des femmes et à l'égalité, définie par le ministère des droits des femmes, autour de 2 axes stratégiques :

1. Assurer l'Egalité dans la vie économique, professionnelle, politique et sociale

via la diversification des choix d'orientation scolaire et professionnelle des filles, par l'insertion professionnelle et la mixité des métiers, par la promotion de la création d'entreprise par les femmes, par la promotion de l'égalité professionnelle dans les branches et les entreprises, en rendant visible des femmes dans la société et leur accès à des postes à responsabilité

2. Promouvoir les droits et lutter contre les violences sexistes

en assurant une meilleure connaissance du phénomène des violences faites aux femmes, en développant la sensibilisation et la formation des professionnel-le-s au repérage des situations de violences et à la prise en charge des violences, en améliorant l'information des femmes sur leurs droits, l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences notamment conjugales et personnes prostituées, en renforçant la prévention des comportements sexistes et en assurant la promotion de la contraception



Accusé de réception en préfecture 078-217804988-20240325-CM_20240325_01-DE

Conclusion

Aller vers, informer, sensibiliser les acteurs

L'année 2024 sera celle de la rencontre pour qu'ensemble, nous œuvrions encore davantage en faveur de l'égalité femmes hommes





Document publié sur le site de la ville le 05/04/2024